



AUCAMVILLE

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 JUILLET 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2024.80

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix juillet à dix-huit heures et quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Salle du Conseil, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Nicolas TOURNIER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline CHALLET, Mme Nelly DENES, Mme Thérèse FOISSAC, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Laurent TALBOT.

Pouvoir(s) : Mme Marie CLAIREFOND pouvoir à M. Nicolas TOURNIER, M. Alexis FRIGOUL pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Jean-Pierre JAMMES pouvoir à M. Thierry RAFAZINE.

Absent(s) excusé(s) : Mme Véronique FABREGAS, Mme Caroline ANDREU, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Lylia CHALLAL, M. Bertrand DEBUISSER, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : CREATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE ENEDIS PARCELLE AH697

Exposé :

La commune a accordé le 13 septembre 2022 un permis de construire référencé n°03102222C00112 pour la transformation de l'ancienne crèche municipale des bambins en locaux professionnels sur un terrain situé 131 Route de Fronton à AUCAMVILLE (31140).

Afin de permettre l'extension du réseau de distribution d'électricité, la société ENEDIS a besoin de procéder à la pose d'un nouveau coffret électrique, sur la parcelle communale AH n°687, tel qu'indiqué sur le plan des travaux établi par ENEDIS et annexé à la présente.

Ainsi, ENEDIS sollicite la constitution d'une servitude à titre réelle et perpétuelle sur la parcelle AH n°687 portant sur un droit de passage afin de procéder à l'installation d'un nouveau coffret destinée à la distribution électrique. Cette servitude est consentie sur la base d'une indemnité de 0 euro. Elle est traduite sous la forme d'une convention référencée RAC-24-21BQ9L91F5 par ENEDIS dont le projet est annexé à la présente délibération. Elle devra être entérinée par la conclusion d'un acte notarié dont les frais seront à la charge exclusive du demandeur.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la constitution de ladite servitude de passage.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu le projet de constitution de servitude annexé,
Vu le plan de situation annexé,

Entendu l'exposé de Mme ARMENGAUD, Première Adjointe, et après en avoir délibéré,


Décide

Article 1 : d'approuver le projet d'acte de constitution de la servitude de passage de canalisation électrique sur la parcelle AH n°687 au profit d'ENEDIS, telle qu'énoncée dans la convention référencée RAC-24-21BQ9L91F5.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude consentie à ENEDIS et tous documents liés au présent dossier, y compris l'acte notarié constitutif de ladite servitude.

Article 3 : d'accepter l'indemnisation proposée unique et forfaitaire de 0 euro.

Le Maire,



Gérard ANDRE